

Projet d'établissement
Crèche « La Chouette Tribu »
23/25 rue Boislisle 60 000 BEAUVAIS



SOMMAIRE

I.	Introduction.....	2
II.	Projet d'accueil.....	3
1.	Prestations d'accueil proposées.....	3
2.	Période d'adaptation.....	3
3.	Journée type.....	4
4.	Type de structure et capacité d'accueil.....	4
5.	Aménagement intérieur.....	5
6.	Sorties et espace extérieur.....	5
7.	Compétences professionnelles mobilisées.....	5
8.	Analyse des pratiques.....	7
9.	Formation du personnel.....	8
III.	Projet éducatif.....	9
1.	L'accueil.....	9
2.	Le soin.....	10
3.	L'alimentation.....	11
4.	Le sommeil.....	12
5.	Le développement.....	13
6.	L'autonomie.....	14
7.	Le bien-être.....	15
8.	L'éveil artistique et culturel.....	16
9.	L'égalité entre les filles et les garçons.....	16
10.	Soutien à la parentalité.....	17
IV.	Projet social et environnemental.....	18
1.	Intégration dans l'environnement social.....	18
2.	Contexte démographique.....	18
3.	Offre en mode d'accueil.....	18
4.	Besoins en mode d'accueil.....	18
5.	Accessibilité géographique.....	19
6.	Places des familles et participation à la vie de l'établissement.....	20
7.	Accueil des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux.....	20
8.	Accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique.....	20
9.	Organismes extérieurs.....	21
10.	Développement durable.....	21
V.	Annexes	23
	Charte d'accueil du jeune enfant	

I. Introduction

Le projet d'établissement de la micro-crèche, s'inscrit dans une politique globale de prévention et de protection du jeune enfant. Il vise à favoriser le développement psychomoteur et l'épanouissement affectif et intellectuel de celui-ci, en faisant du séjour de l'enfant au sein de la structure, une expérience positive sur laquelle il pourra se construire.

Ce projet d'établissement sera utilisé par l'équipe comme support de travail commun. C'est un outil spécifique dans la mise en œuvre des pratiques professionnelles de la Petite Enfance. Il sert de base et donne du sens aux actions professionnelles. Il est consultable par tous afin que chacun puisse prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnels travaillent et accueillent les enfants.

Le projet d'établissement est un document "vivant" qui sera retravaillé et approfondi régulièrement avec l'équipe et le référent technique. Ces écrits garantissent ainsi aux enfants de la micro-crèche, un accueil de qualité qui a pour objectif leur bien-être.

II. Projet d'accueil

1. Prestations d'accueil proposées

La structure répond aux besoins des familles en accueillant les enfants de manière régulières ou occasionnelles, en temps plein ou à temps partiel, pour un large public d'enfants âgés de 3 mois jusqu'à l'âge de l'entrée en maternelle.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé sera établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle. Cet accueil donne droit à une priorité d'accueil sur la micro-crèche.

L'accueil occasionnel est possible uniquement pour les familles déjà inscrites à la micro-crèche et qui souhaitent ajouter des jours de garde non prévus au contrat. Cet accueil sera possible dans la limite des places disponibles.

Le contrat d'accueil couvre l'année scolaire et pourra être renouvelé jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de l'enfant. Il est important que les parents respectent les horaires d'arrivée et de départ correspondants à leur contrat.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

La structure sera fermée 5 semaines par an en période de vacances scolaires : une semaine fin décembre, une semaine pendant les vacances de Pâques et les trois dernières semaines d'août. La micro-crèche sera également fermée les jours fériés sans que cela entraîne une déduction sur la facturation.

La structure pourra être fermée un maximum de 6 jours par an, pour rénovation, petits travaux ou formation du personnel. Les dates pour ces journées de fermeture seront communiquées le plus tôt possible et elles ne seront pas déductibles de la facturation.

2. Période d'adaptation

La période d'adaptation est un processus qui permet à l'enfant et aux parents de se séparer en douceur. Cette séparation doit prendre en compte les capacités psychiques de l'enfant afin de lui permettre d'avoir des repères contribuant à créer un climat de sécurité affective.

Au sein de la crèche, nous appliquons le principe de référence. Chaque enfant a un référent nommé qui prend en charge tout ce qui touche à son quotidien (repas, soin, aide à l'endormissement). Il y a également un référent relai si le référent est indisponible.

Les adaptations se font en général sur 5 jours avec un objectif quotidien :

- Jour 1 : rencontre avec le référent et échanges autour des habitudes de vie de l'enfant en présence du parent.
- Jour 2 : l'enfant fait connaissance avec son référent autour d'un temps d'éveil ou d'une activité en fonction de son âge, toujours en présence du parent.
- Jour 3 : première séparation avec le parent pour environ 1H30 (modulable en fonction de l'enfant). Premier repas à la crèche en présence du parent.
- Jour 4 : première petite journée sans le parent : l'enfant participe à une activité, un repas et un temps de repos.
- Jour 5 : L'enfant est accueilli toute une journée sans les parents.

Il est important que votre enfant ait un objet transitionnel à la crèche (doudou, t-shirt avec odeur d'un parent, tétine, etc.). Cet objet permet de créer un lien entre la maison et la crèche, il aide lors de la séparation et rassure l'enfant tout au long de la journée. À la crèche, il est à disposition de l'enfant en permanence.

L'entretien d'accueil permet une meilleure connaissance des habitudes de vie et de la relation parent/enfant. Il est l'occasion de présenter le fonctionnement de la micro-crèche et de faire visiter les locaux. En outre, il est important d'avoir anticipé l'arrivée en pensant la place à l'enfant : mettre son prénom sur le porte manteau, le casier, le cahier de vie...

3. Journée type

8h00	« Prêt pour une bonne journée ? »	Accueil individuel de l'enfant et échange avec le parent (santé, humeur, appétit, envie du moment...).
9h30	« On partage, on apprend, on se fait cocooner »	Activités en groupe(s) pour les plus grands : atelier peinture, motricité, jeux libres ou guidés.
11h30	« A table ! »	Repas pris tous ensemble pour les plus grands ; les bébés mangent selon leur rythme, échanges individuels, respect des goûts et contraintes alimentaires de chacun. Repas équilibré avec 4 composantes (pour les plus grands).
12h30	« Dodo »	Temps de relaxation, de détente ou de sieste en fonction des besoins de chacun. Rituels d'endormissement. La durée de la sieste dépend du besoin de chaque enfant.
15h30	« A quoi on joue ? »	Jeux libres pour les plus grands (matériel pédagogique varié en libre accès). Accompagnement de chacun vers la découverte de soi et de l'autre à travers le jeu.
16h30	« On a faim ! »	Pause goûter en groupe. Les bébés mangent selon leur rythme. Collation équilibrée (laitage, fruits, biscuits...)
17h30	« On se détend, on rêve »	Regroupement pour un temps calme : découverte des livres, lecture de comptines, temps d'échanges et de partages avec les enfants.
18h30	« Ma maman ! Mon papa ! »	Transmission des informations clés et temps forts de la journée.

4. Type de structure et capacité d'accueil

La micro-crèche permet un accueil collectif et individualisé. L'enfant est encadré et accompagné par des professionnels dans un petit groupe à taille humaine.

Une confiance mutuelle parents/professionnels est un fondement nécessaire pour un fonctionnement harmonieux de la structure. Pour cela nous insistons sur l'importance de la communication, l'échange, la rencontre, la collaboration, l'écoute et le respect des personnes présentes.

La capacité d'accueil maximale de l'établissement, selon l'autorisation d'ouverture délivrée par le Président du Conseil départemental, est de 12 places.

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Selon la réglementation en vigueur, celui-ci est exercé par 1 professionnel pour 3 enfants présents et 2 professionnels au-delà de 3 enfants accueillis. Au quotidien, l'encadrement est assuré par deux professionnels minimum à chaque instant. Pour rappel, la réglementation impose un taux d'encadrement d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, et d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent.

5. Aménagement intérieur

La structure comprend un espace d'accueil, un local poussette, un grand lieu de vie, un dortoir, une zone de change, un office de remise en température, un bureau de direction, une salle pour le personnel, une buanderie et des locaux techniques.

L'enfant a besoin de repères pour se sécuriser. Le lieu de vie sera pensé de façon à proposer des « espaces dédiés » de jeux bien spécifiques, pouvant être réaménagés en fonction des besoins. Nous trouverons alors un espace moteur, un espace de jeux symboliques (poupée, docteur, marchande...), un espace de manipulation (lego, puzzles...), un espace organisé pour les bébés et un espace détente avec des coussins afin de permettre à l'enfant de se ressourcer dans un petit nid douillet.

Le matin, les professionnels installeront quelques jeux et l'espace détente pour accompagner l'enfant à la séparation.

6. Sorties et espace extérieur

La réussite de notre projet au quotidien repose tant sur la qualité que sur l'intérêt pédagogique et éducatif de l'accompagnement offerts aux enfants. Notre projet réside donc aussi dans les moyens mis en place pour permettre aux enfants de bénéficier des ressources de l'environnement extérieur.

L'objectif est de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue pour lui permettre de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles.

Exemples : Exploration sensorielle à travers la découverte d'un milieu naturel proche, visite d'une boulangerie, du marché, exploration d'une bibliothèque, participation à un spectacle en période de Noël, jardinage, etc. Ces activités doivent être organisées avec un petit effectif d'enfants. En fonction des sorties, des parents pourront être invités à accompagner leur enfant.

Des partenariats seront à développer avec les associations locales, les centres sociaux et services culturels, ainsi que le Relais d'assistantes maternelles, afin de découvrir des expositions, des concerts ou de participer à des ateliers.

La structure disposera d'un espace extérieur de 45 m² dédié aux enfants, pour des jeux mais aussi la création d'un jardin pédagogique.

7. Compétences professionnelles mobilisées

- **Le gestionnaire**

Le gestionnaire dispose d'un bagage académique en comptabilité/finance (DECF) et a réalisé plus de 15 ans de sa carrière professionnelle en banque sur différents métiers.

Ses compétences sont de 4 ordres : financières, administratives, sociales et relationnelles.

Elle a aussi enseigné et animé un module en comptabilité de gestion à des étudiants de niveau BAC+2.

L'envie d'entreprendre l'a toujours animé et a par conséquent choisi une orientation en lien avec ses valeurs : transmettre, partager et faire grandir.

La gestionnaire assure le suivi administratif et financier de la micro-crèche. Elle sera en charge de la gestion de la structure au sens large et travaillera en étroite collaboration avec le référent technique, pour veiller au bon fonctionnement de la micro-crèche. Elle est l'interlocutrice privilégiée pour toutes questions liées à la facturation, aux contrats et au planning.

En tant que représentante légale de la micro-crèche et employeur, elle est également garante de la sécurité des enfants et des salariés.

- **Le référent technique**

Le référent technique est éducateur de jeunes enfants. Il sera chargé du suivi technique de la micro-crèche et travaillera à temps plein. À ce titre, il sera garant du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement quotidien. Il s'assurera que l'équipe travaille dans le respect du rythme de développement de l'enfant.

Il assurera l'encadrement et l'animation de l'équipe. Il proposera des outils de communication adaptés aux besoins de l'équipe, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de l'équipe. Il régulera le travail hebdomadaire et s'assurera des tâches réalisées.

Il sera un appui pour l'équipe et pour les parents. De par son expertise éducative, il pourra conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives, sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe/parents. Il sera l'interlocuteur privilégié pour toute question éducative, toute interrogation liée à la vie de l'enfant en crèche ou à la maison. Il pourra mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnels.

- **L'équipe éducative**

L'équipe sera composée de trois professionnels de la petite enfance (1 Auxiliaire de puériculture à temps plein et 2 CAP Petite Enfance à temps partiels de 30 heures). Ils proposeront un accompagnement spécifique compte tenu de leurs compétences, de leurs connaissances générales sur la petite enfance et de leurs qualifications.

Les professionnels encadrants seront là pour répondre aux questionnements, inquiétudes, interrogations des parents. En cas de doute, l'équipe éducative s'attachera à renvoyer, si le besoin s'en fait sentir, les parents vers le référent technique qui est plus spécialisé dans les questions relatives à la petite enfance, la psychologie, les étapes majeures du développement de l'enfant ou les différents changements de rythme qui peuvent parfois inquiéter les parents.

- **Le référent santé et accueil inclusif**

Il informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe, en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Il apporte son concours en vue du bien-être et du bon développement de l'enfant. Il aide à la mise en œuvre du projet d'accueil individualisé (PAI). Il inclut également les parents dans ses actions au sein de l'établissement. Ce professionnel de santé (infirmier) interviendra autant que nécessaire et au minimum 10 heures par an.

- **Autres intervenants**

La micro-crèche s'appuiera occasionnellement sur des intervenants extérieurs travaillant dans le domaine de la psychologie, de la psychomotricité, du social, du sanitaire, de l'éducatif et du culturel. Ces intervenants seront sollicités par l'équipe de la crèche à différents moments de l'année en fonction des besoins. Leurs présences, en durée comme en fréquence, sont donc très variables.

En cas d'intervention d'un psychologue, sa mission consistera à observer le développement des enfants et à réaliser des temps d'analyse de la pratique. Le but étant de permettre à l'équipe d'améliorer la prise en charge, individuelle comme collective, des enfants.

Un psychomotricien pourrait également être sollicité pour observer le développement moteur des enfants et mettre en place des ateliers de motricité.

Des musiciens pourront réaliser des animations de quelques minutes afin de permettre un éveil musical des enfants.

Un intervenant en Anglais pourrait aussi être amené à intervenir dans le cadre d'une initiation par le jeu à l'anglais.

- **L'accueil d'apprentis et de stagiaires**

La micro-crèche sera amenée à accueillir des stagiaires et des apprentis tout au long de l'année. Ces accueils pourront varier de quelques semaines à quelques mois, selon la formation. La structure accueillera uniquement des personnes majeures. L'accueil du stagiaire ou de l'apprenti, est conditionné à un entretien pour connaître ses motivations et son projet.

Un stagiaire ou un apprenti, est présent pour apprendre, découvrir, comprendre, observer. Il ne compte pas dans le taux d'encadrement des professionnels.

Accueillir un stagiaire ou un apprenti, c'est s'engager sur sa formation, c'est-à-dire développer ses compétences aux exigences des métiers de nos structures. C'est aussi pour les structures, un moyen de valoriser les particularités et les compétences de ses collaborateurs. Il faut donc que cet accueil et cet accompagnement, soit une volonté collective, car tous les professionnels participent à cette formation.

Le stagiaire devra signer "la charte d'accueil des stagiaires" qui explique clairement le positionnement et l'attitude attendus lors du stage.

Accompagner, former des stagiaires et des apprentis, c'est également donner la possibilité d'aboutir à un emploi, au sein de notre structure.

Les professionnels de la structure seront disponibles et à l'écoute, afin d'accompagner au mieux le stagiaire ou l'apprenti. Il lui sera accordé progressivement plus d'autonomie mais il restera toujours encadré par son tuteur. Celui-ci veillera à sa bonne intégration.

8. Analyse des pratiques

Les gestionnaires de tout établissement d'accueil de jeunes enfants ont l'obligation d'organiser des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe. Les séances d'analyses de la pratique se déroulent hors de la présence des enfants. Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de 6 heures annuelles dont 2 heures par trimestre, soit 3 séances de 2 heures.

Ces séances ont pour objectif de faire travailler les membres de l'équipe sur des situations particulières, permettre la prise de recul, faire évoluer les pratiques professionnelles. L'équipe de professionnels sera amenée à se remettre en question à propos des manières de faire et d'agir. Le but est d'amener à une amélioration progressive de la pratique professionnelle.

Il y a 3 piliers pour que chacun se sente en sécurité dans le groupe et que la parole se libère.

- Les échanges se font avec bienveillance et les professionnels ne doivent pas être dans le jugement.
- Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.
- Le professionnel qui anime ces séances n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants et il n'a pas de lien hiérarchique avec les professionnels.

9. Formation du personnel

L'ensemble de l'équipe bénéficiera de plusieurs journées de formation par an, soit en individuel, soit en collectif.

Les formations individuelles permettront à chaque membre de l'équipe de développer ses compétences sur des thématiques métiers (sommeil, alimentation, aménagement de l'espace, etc.).

Les formations collectives seront organisées lors des 6 jours par an de fermeture exceptionnelle. Les formations suivantes feront l'objet de mise à niveau constante : HACCP, SST, Sensibilisation à la manipulation des extincteurs.

Les professionnels seront également invités à suivre des formations diplômantes longues (Diplôme d'auxiliaire de puériculture par exemple).

III. Projet éducatif

1. L'accueil

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est un moment important et déterminant. En effet, il s'agit d'un moment crucial car les professionnels doivent créer un climat de confiance pour accompagner les enfants et les parents à la séparation. Ce moment peut être anxiogène, mais il peut aussi être vécu positivement dans le cadre d'un accueil individualisé qui prend en compte les besoins de la famille.

Notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation. Notre souhait est donc d'assurer la sécurité affective et physique de l'enfant et de faciliter la séparation.

La relation triangulaire parents/enfant/professionnels se joue chaque jour d'où l'importance des moments de transmission. La communication avec les parents est une composante importante de l'accueil du jeune enfant. Les transmissions ont pour objectif de mieux connaître l'enfant afin d'assurer une continuité entre la maison et la micro-crèche. Par ces échanges quotidiens les professionnels pourront apprécier et analyser le comportement de chaque enfant.

Par ailleurs, il nous semble important d'échanger avec les parents autour du développement de l'enfant afin d'ajuster notre accompagnement.

Lors de l'accueil du matin, le professionnel dédié, se rendra disponible pour retranscrire les informations : s'informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Ceci permettra la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.

Le professionnel écouter les demandes des parents et décidera, en lien avec le Référent Technique si celles-ci sont compatibles avec la vie en collectivité. En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'impliquent pas nécessairement que nous soyons en mesure de répondre à toutes les demandes car nous restons un lieu d'accueil collectif. En outre, nous serons vigilants à ne pas se substituer aux parents qui restent les premiers acteurs de la vie de l'enfant.

Les informations notées seront recueillies sur les feuilles de transmissions puis partagées avec les autres professionnels de la crèche. Le professionnel sera également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au sein du groupe.

- **L'accueil du matin**

L'accueil est un temps d'échange qui permet d'établir une continuité avec la maison et permet de faciliter la séparation. Les transmissions permettent de communiquer les informations nécessaires à la bonne prise en charge de votre enfant (déroulement de la nuit, prise de médicament éventuelle, petit déjeuner, etc.).

Pour permettre une transition plus douce, nous vous demandons d'entrer dans la section avec votre enfant. Pour des raisons d'hygiène, des sur-chaussures sont à votre disposition. Chaque enfant possède un porte manteau et un casier.

Lors de la séparation, il est important de prendre le temps d'accompagner votre enfant dans son jeu afin qu'il se sente bien et se sépare plus facilement. Si votre enfant est triste, pleure au moment de votre départ, faites confiance à l'équipe présente, elle saura prendre le relai pour gérer cette situation.

Il est important pour votre enfant de lui dire au revoir et de l'informer sur la personne qui viendra le chercher le soir.

- **L'accueil du soir**

En fin de journée, les professionnels transmettront les informations concernant l'enfant : les éléments physiologiques de l'enfant (santé, soins, alimentation, change, sommeil) et les éléments concernant les jeux, l'humeur, le plaisir pris par l'enfant, le lien avec ses pairs et les adultes. Il est important que les parents nous perçoivent comme des partenaires, attentifs au bien-être et à la bonne évolution de leur enfant afin d'instaurer un climat de confiance.

Au moment de venir chercher votre enfant, prenez le temps d'entrer dans la section afin d'avoir des transmissions de qualité et confidentielles. Il est important de laisser votre enfant terminer son jeu ou son activité.

2. Le soin

- **L'hygiène**

L'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne. L'aspect relationnel au cours des soins est prépondérant. L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré. C'est pourquoi, tout soin commence avec des mots dits à l'enfant pour le prévenir sur ce qu'il va se passer.

L'organisation du temps de change doit permettre d'assurer la sécurité affective et physique du jeune enfant. Il est donc important de préparer le soin : recueillir les informations concernant l'enfant, sortir le matériel adéquat afin de ne pas morceler la prise en charge.

Le temps de change est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques : nommer les parties du corps, dire si c'est chaud, mouillé, etc.

Lorsque l'enfant se déplacera, nous l'inviterons à se rendre volontairement dans la salle de change. Nous le solliciterons pour qu'il participe à la préparation du matériel : sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements, se munir d'une serviette et d'un gant. Tout ceci afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.

Nous souhaitons faire du temps de change, un moment de communication et d'échange individualisé, de bien-être et de plaisir partagé.

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie du jeune enfant. Cette dernière est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt et d'accord).

L'équipe sera entièrement dédiée à l'écoute de la demande de l'enfant et des parents. Les professionnels tiendront compte de la maturité de l'enfant et favoriseront le dialogue auprès des parents demandeurs. Le change des bébés est un moment de communication et d'échange individualisé privilégié, de bien-être, de plaisir partagé qui permet également à l'enfant de découvrir son corps.

L'apprentissage du pot et des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents :

- Lorsque l'enfant porte encore une couche pendant la journée mais qu'il commence à être demandeur du pot, nous lui proposerons lors des temps de change et resterons à l'écoute de ses demandes. En revanche, nous ne l'installerons pas systématiquement sur le pot, ni à heures fixes. Nous pouvons, toutefois lui demander, plusieurs fois dans la journée s'il souhaite ou non se rendre aux toilettes ou sur le pot.

- Quand l'enfant ne porte plus de couches et qu'il en fait la demande, nous l'accompagnerons et l'aiderons à se déshabiller s'il n'y parvient pas seul. Des points de repères seront établis dans la journée : après le repas, après la sieste ; et puis, au fur et à mesure qu'il devient autonome, l'enfant gèrera ses allées et venues aux toilettes.

Pendant la période d'acquisition de la propreté, des « incidents » sont inévitables. Nous dédramatiserons et mettrons des mots sur ce qu'il vient de se produire et nous rassurerons l'enfant.

• L'administration des médicaments

Avant d'administrer des soins ou des traitements médicaux, le professionnel de l'accueil du jeune enfant procèdera aux vérifications suivantes :

- 1° Le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical
- 2° Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant ont expressément autorisé par écrit ces soins ou traitements médicaux
- 3° Le médicament ou le matériel nécessaire a été fourni par le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant
- 4° Le professionnel de l'accueil du jeune enfant réalisant les soins ou traitements médicaux dispose de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou traitements ou d'une copie de celle-ci et se conforme à cette prescription
- 5° Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant et, le cas échéant, le référent " Santé et Accueil inclusif " mentionné à l'article R. 2324-39, ont préalablement expliqué au professionnel de l'accueil du jeune enfant le geste qu'il lui est demandé de réaliser.

Chaque geste fera l'objet d'une inscription immédiate dans un registre dédié précisant :

- 1° Le nom de l'enfant
- 2° La date et l'heure de l'acte
- 3° Le nom du professionnel de l'accueil du jeune enfant l'ayant réalisé ainsi que, le cas échéant, le nom du médicament administré et la posologie.

3. L'alimentation

Manger est une fonction biologique et répond à trois impératifs : se nourrir, se socialiser et se faire plaisir. La conduite alimentaire est déterminée en premier lieu par les parents, et ensuite par la structure et l'environnement.

Nous faisons appel à la société API Restauration pour la composition des menus et la livraison des repas. La livraison est faite quotidiennement de nuit en liaison froide. Les denrées seront immédiatement stockées à la bonne température.

Nous respecterons les besoins alimentaires et nutritionnels du jeune enfant tout en suivant les recommandations du GEM-RCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition). De plus, nous travaillerons en étroite collaboration avec notre traiteur et une diététicienne.

En cas de régimes alimentaire particulier, nous mettrons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec la famille, le médecin traitant, un allergologue et le Référent santé et accueil inclusif.

Nous accompagnerons les parents dans l'évolution des introductions des aliments, qui reste sous l'initiative et la responsabilité des parents.

Nous réaliserons régulièrement, des ateliers « cuisine » avec la participation des enfants. Leur mets sera ensuite servi au goûter ou proposés aux parents sur le temps d'accueil du soir.

Nous tenons à créer un environnement paisible et une ambiance détendue et conviviale pendant les repas car c'est un temps très important à la crèche parce qu'il permet au groupe d'enfants de se retrouver.

Pendant ce moment de retrouvailles, quelques règles sont à respecter pour que le repas soit un moment apprécié par tous. Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme. Ainsi, nous mettrons en place des rituels :

- Prévenir les enfants que nous allons nous mettre à table.
- Accompagner les enfants au lavage des mains.
- Regroupement des enfants.
- Faire participer les enfants, les plus grands, pour distribuer les bavoirs, les couverts, etc.
- Installation des enfants en fonction de leur développement psychomoteur.

Le repas est un moment particulièrement privilégié pour les bébés. C'est pourquoi il nous semble important que ceux-ci puissent boire leurs biberons dans les bras afin de leur assurer une sécurité physique et affective. L'idée étant de créer un lien, une continuité avec sa vie à la maison, nous veillerons à lui proposer une manière de se nourrir avec laquelle il est familiarisé.

En outre, nous veillerons à respecter l'évolution physique de l'enfant en lui proposant, notamment, une manière de s'installer et de manger respectueuse de son développement. Lorsqu'un enfant commence à manger seul, le professionnel aura une cuillère pour faire manger l'enfant, mais il proposera également une cuillère à l'enfant, pour que celui-ci puisse essayer de manger seul.

Les moyens et les plus grands, déjà plus autonomes, mangeront autour de tables favorisant l'autonomie et la convivialité.

Lors du service nous présenterons et nommerons les aliments. Il nous semble important que les enfants aient la possibilité de goûter tous les aliments, sans les inciter à tout manger, ni les forcer.

La fin du repas se fait au rythme de chacun, cependant nous essayerons d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour les accompagner au « débarbouillage ».

4. Le sommeil

Le sommeil est un besoin vital pour l'enfant, il favorise une bonne croissance et la récupération physique et psychique. Les professionnels accompagnent chaque enfant à l'endormissement selon ses besoins.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil. En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activité d'éveil et de découverte sensorielle.

Notre rôle sera donc de :

- Respecter les rythmes de chaque enfant à partir des informations que les parents nous livreront lors de l'entretien d'accueil et des transmissions.
- Connaître et respecter ses rituels d'endormissement (doudou, tétine...)
- Adapter le couchage : lit à barreaux ou couchette.
- Savoir reconnaître les signes de fatigue. L'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide.
- Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels et des repères ainsi que des temps calme.
- Surveiller la sieste et accompagner le réveil.
- Noter sur le cahier de transmission les informations pour permettre d'évaluer la qualité du sommeil de l'enfant.

5. Le développement

L'espace de vie est aménagé avec des jeux à disposition tout au long de la journée. Au cours de l'année et selon l'évolution du groupe, l'aménagement de l'espace sera amené à évoluer au gré des projets, des besoins des enfants et de leur niveau de développement.

Pour les bébés : Nous proposons un environnement propice à la motricité libre. Des jeux sont à disposition sur les tapis afin de favoriser l'éveil des sens et d'entraîner l'enfant à se mouvoir dans l'espace.

A la crèche nous ne mettons jamais l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquis seul, afin de préserver sa physiologie naturelle et son intégrité physique. Nous vous recommandons vivement de faire de même à la maison afin d'éviter toute frustration. (Exemple : mettre l'enfant assis alors qu'il n'a pas acquis cette position de lui-même).

Pour les moyens et les grands : Des jeux symboliques sont mis à disposition (dinette, poupées, garage, etc.) afin de permettre à l'enfant de développer son imagination.

Des activités sont proposées quotidiennement, en général, le matin. Elles sont déterminées en fonction des besoins des enfants, de l'humeur du jour, et de l'ambiance générale au sein du groupe. (Exemple : Temps calme, peinture, motricité, musique, danse, etc.).

Le travail de la crèche est d'offrir aux enfants un espace où ils peuvent s'essayer à différents jeux relationnels, pour définir une manière acceptable pour tous de vivre ensemble. Les professionnels accompagnent les enfants dans cette étape cruciale de leur développement.

Un enfant en collectivité apprend à communiquer avec ses pairs ou les adultes. Il est difficile pour lui de se faire comprendre quand il n'a pas la parole.

Certains enfants, débordés par leurs émotions, utilisent la morsure, la griffure ou des gestes agressifs. Ceci est du domaine de la pulsion, c'est-à-dire que l'on parle de quelque chose qui ne se maîtrise pas.

Le travail de l'équipe réside dans le fait d'accompagner cette étape chez le jeune enfant en déviant cette pulsion (sur des jeux, des poupées par exemple), en favorisant les petits groupes pour apaiser les tensions.

Les professionnels sont habitués à ces situations. Pourtant, il est impossible d'éradiquer complètement ce phénomène, dans la mesure où ces situations se déroulent extrêmement vite. Dès qu'un enfant est mordu ou griffé, nous le rassurons, le consolons, nous posons des mots sur ce qu'il vient de vivre et traitons sa blessure en y apposant une poche de froid.

L'enfant qui a mordu ou griffé est également accompagné, car souvent, il est aussi surpris que l'enfant qui a été blessé. Le professionnel pose des mots et des interdits, tout ceci avec bienveillance. Un enfant « mordeur » pourra aussi être un enfant « mordu ».

Nous demandons aux parents de prendre du recul sur les morsures et les griffures et de ne pas interpréter ces gestes comme des agressions volontaires. L'identité de l'enfant qui a mordu votre enfant ou qui a été mordu par votre enfant, ne vous sera pas communiquée. En tant que parent, vous devez montrer l'exemple et ne pas faire preuve d'agressivité dans ces situations.

6. L'autonomie

Devenir autonome, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits afin que l'enfant se réalise pleinement. En effet, cela sécurise l'enfant et lui permet de grandir. Il est important que ces limites soient définies de façon cohérente par l'ensemble des professionnelles. Elles peuvent être différentes de celles posées par les parents.

Les temps forts du quotidien et les ateliers sont proposés de manière à développer l'autonomie du jeune enfant.

- **Autonomie par le jeu :**

Activités manuelles, transvasement, manipulation, éveil musical, lecture, jeux d'encastrement, jeux d'eau, dessin, psychomotricité...

Tous ces ateliers vont permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination, d'acquérir une certaine autonomie, et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.

- **Autonomie au quotidien :**

Donner des repères et rituels : lavage des mains avant les repas, brossage des dents après le repas pour les plus grands, rangement des affaires lors des temps de change, des activités fixes avant des temps forts...

Habillage : Chaque enfant dispose d'un casier. Pour les plus grands nous faisons en sorte que ce dernier soit à leur disposition. Nous encourageons l'enfant à reconnaître ses affaires et à apprendre à les ranger dans son casier. Nous avons le souhait de laisser faire seul l'enfant dès qu'il se sent prêt, sans le mettre en difficulté s'il n'y arrive pas.

Alimentation : Observer l'enfant pour reconnaître à quel moment il a le désir de manger seul, de boire au verre, même s'il ne maîtrise pas encore les gestes. Pour les plus grands, nous les invitons à débarrasser leurs assiettes et couverts.

Propreté : Pas d'apprentissage forcé. Accès libre aux toilettes ou au pot à la demande de l'enfant.

La base de l'acquisition de l'autonomie pour un enfant est la sécurité. On distinguera la sécurité affective (verbalisation des émotions, parole rassurante et encourageante, outils éducatifs adaptés) et la sécurité physique (jeux axés sur la psychomotricité en cohérence avec le niveau de développement de l'enfant, espaces étudiés pour permettre à l'enfant de tester ses limites corporelles en toute sécurité). Ces deux éléments sont un facteur considérable dans l'accompagnement de l'enfant, à tous les niveaux.

Néanmoins, au travers d'étapes majeures dans le développement de l'enfant (manger seul, ne plus avoir de couches...), l'accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de son autonomie est sûrement l'une des plus grandes missions des parents et des équipes éducatives.

Cet accompagnement ne peut se faire sereinement sans un travail conjoint entre parents et professionnels. En effet, il est essentiel que ces deux acteurs engagent un réel partenariat pour permettre à l'enfant de se sentir appuyé dans sa démarche. Il est important de respecter les envies des enfants, sans jamais forcer ou dénigrer les efforts de l'enfant. L'enfant pourra faire des progrès considérables pendant quelques temps, puis rentrer dans une phase de stagnation, le temps que les progrès réalisés soient acquis, dans son corps et dans sa tête.

Pour qu'un enfant devienne autonome, il faut d'abord qu'il ait conscience de son corps et de ses possibilités. C'est ici que l'équipe éducative et les parents interviennent. Il sera mis en place divers temps, plus ou moins formels, plus ou moins cadrés et dirigés, durant lesquels les professionnels accompagneront l'enfant dans la découverte de son potentiel dont il n'a pas conscience :

- Les temps de repas seront réfléchis en équipe : autonomie progressive dans la gestion des quantités dans les assiettes, proposition de la « double cuillère » pour apprendre à l'enfant à manger seul avec assistance, responsabilisation (mettre la table, distribuer les serviettes....)
- Des activités d'éveil adaptées aux enfants, et individualisées, l'aideront dans la prise de conscience de son corps
- La responsabilisation de l'enfant le hissera vers la prise d'assurance et d'autonomie dans les gestes du quotidien
- Chaque temps de jeu (libre ou dirigé, psychomoteur ou créatif, symbolique ou de manipulation) peut être propice à l'acquisition de plus d'autonomie.
- Le développement du langage fait également partie de ce processus qu'est l'autonomie. Les chants, les échanges entre enfants, ou entre enfant et professionnel, les histoires iront dans ce sens.

L'équipe veillera toujours à proposer un accompagnement individualisé pour que chaque enfant suive son propre rythme lors de ses apprentissages et acquisitions.

7. Le bien-être

Les professionnels cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent, c'est ce qui constitue le fameux « bain de parole ». La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris.

A ce titre, nous prenons le temps d'écouter et d'encourager la parole chez le jeune enfant.

En outre, nous souhaitons accompagner la parole avec une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettrons à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui, nous le regarderons dans les yeux et nous lui parlerons doucement et calmement.

Lorsqu'il sera nécessaire de remettre un cadre et des limites, nous opterons pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant.

Le bien-être des enfants et de manière plus large des parents et des membres de l'équipe doit être une priorité.

La mise en place d'une organisation simple et comprise par tous :

- Les actions en faveur de la diminution du turn-over et des arrêts maladies des salariés
- Une communication et une écoute des besoins de chacun
- Un aménagement adapté de la structure pour tous
- Un projet pédagogique riche et stimulant

Toutes ces actions permettront d'instaurer un climat apaisé et de confiance entre les enfants, les parents et les professionnels.

Cette ambiance sera le moteur pour créer le bien-être de l'enfant.

8. L'éveil artistique et culturel

La crèche est un lieu où l'enfant peut inventer des situations variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant dans la construction de son individualité et de sa personnalité. L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions.

Toutes les actions de la journée sont sources d'activité. Par exemple : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux... Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer.

Les professionnels proposeront une diversité d'activités avec un objectif pédagogique, adaptée à chaque stade de leur développement.

Parce que les premières années de vie sont essentielles dans le développement de l'enfant, il est important d'ouvrir les champs du possible, afin qu'ils puissent développer toutes leurs capacités et leurs créativité. Pour cela des jeux variés seront proposés.

A chaque début d'année scolaire, après les périodes d'adaptation, nous organisons une réunion d'informations où nous évoquons et détaillons les différents projets que nous menons à la crèche :

- La communication gestuelle associée à la parole
- La Mascotte
- Le portage
- L'art en crèche
- L'autonomie
- Les thèmes
- Les petit déjeuners et goûters des parents
- Les ateliers parents/enfants
- Les ateliers de soutien à la parentalité (exemples : portage, alimentation, etc...)
- Le cahier de vie
- Les fêtes : Halloween, Noël, Carnaval, Fête des gens que l'on aime, Fête de fin d'année
- L'anglais
- Le jardinage

L'équipe recherchera l'éveil, la découverte et l'expérimentation de l'enfant grâce à divers supports. La sensorialité est un facteur fondamental pour que l'enfant puisse percevoir le monde qui l'entoure, le monde qu'il touche, sent, appréhende, voit.

Des temps d'éveil sensoriel seront proposés autour du toucher, du goût, de l'odorat, de l'ouïe, de la vue. Cela pourra être de petits moments partagés, de plus gros projets sur l'année, ou des activités dirigées.

9. L'égalité entre les filles et les garçons

Les professionnels sont sensibilisés, dans leurs pratiques, pour éviter de véhiculer des stéréotypes concernant les filles et les garçons. Une attention particulière sera apportée à la manière d'appeler l'enfant (« mon grand », « ma princesse », etc.), aux jeux qui pourront être utilisés de manière libre par les filles et les garçons, aux jeux symboliques mélangés où les enfants pourront tous se retrouver. Nous penserons et aménagerons le lieu de vie des enfants afin que les jeux quelques soient leurs genres, soit disponible et accessible à tous.

10. Le soutien à la parentalité

L'accompagnement à la parentalité est un axe fort du travail des professionnels de la crèche. L'idée est d'accompagner les parents sans dicter leurs choix et en respectant leurs spécificités culturelles.

La parentalité est un processus qui permet aux adultes de devenir parents. Il s'agit, avant tout, de reconnaître les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant. Dans notre établissement, le soutien à la parentalité se traduit à travers plusieurs actions :

- Ne pas juger et être capable d'accepter les différences
- Porter une grande attention à l'accueil et à l'écoute des parents
- Le soutien au quotidien lors des échanges et des transmissions
- Les cafés parents qui permettent de traiter plusieurs thèmes tout au long de l'année. Les parents y trouvent un espace dédié où ils peuvent échanger entre eux avec le concours des professionnels de la crèche. Au-delà de proposer un espace convivial, nous facilitons les échanges entre les parents. Ces derniers évoquent leurs expériences et leurs astuces.
- Les ateliers parents-enfants mis en place régulièrement permettent souvent aux parents de partager une activité et de partager un moment convivial avec les équipes, ce qui nourrit la confiance et facilite le travail de coéducation.
- La crèche peut faire appel à un psychologue pour accompagner les professionnels dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Le psychologue peut également rencontrer certains parents dans un cadre défini, pour les orienter si besoin.
- Organiser des réunions parents sur des thématiques spécifiques, pour accompagner le parent dans son rôle. (L'alimentation, le sommeil, l'agressivité, les écrans, etc.)
- Faire intervenir différents partenaires lors de réunion parents afin de sensibiliser les familles sur des sujets particuliers

IV. Projet social et environnemental

1. Intégration dans l'environnement social

Notre objectif est de répondre aux besoins de mode de garde par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire d'implantation de la micro-crèche.

La micro-crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille. La structure sera ouverte à toutes les familles de la ville et des communes alentours, quels que soient leurs revenus et leurs activités. Les familles accueillies proviendront de milieux socio-économiques et culturels différents. L'accueil des parents et de leur(s) enfant(s) sera individualisé et dans le respect de chacun.

2. Contexte démographique

Malgré un recul de la natalité de 12%, la ville de Beauvais compte un nombre important de naissances chaque année, en moyenne 860 naissances enregistrées sur les 10 dernières années.

En 2021, on estime le nombre d'enfants de moins de 3 ans à 1 903.

L'étude de besoin a révélé que le contexte démographique est favorable sur la ville de Beauvais, avec des disparités assez significatives selon les quartiers.

3. Offre en mode d'accueil

La ville de Beauvais compte :

- 8 établissements d'accueil de jeunes enfants,
- 2 accueils familiaux, une halte-garderie,
- 1 crèche d'hôpital, un Relais Assistantes Maternelles,
- 2 établissements d'accueil de jeune enfant d'entreprise,
- 2 micro-crèches privées

Soit 556 places en accueil collectif et 437 places en accueil individuel chez les 151 assistantes maternelles de la ville.

4. Besoins en mode d'accueil

Selon notre étude de besoin, nous estimons à 257 le nombre d'enfants sans mode de garde.

La micro-crèche avec sa capacité de 12 places, viendrait participer à l'étendue de l'offre en mode d'accueil sur la commune.

5. Accessibilité géographique

La micro crèche sera située au 23/25 rue Boislisle à Beauvais, dans le quartier Saint Just des Marais, et à proximité immédiate du centre-ville (5 minutes à pied).

Le local bien que situé dans une rue calme, est proche de 3 stations de bus : Boislisle à 2 minutes de marche et Cours Scellier et Saint Quentin, respectivement à 5 minutes de marche.

La gare de Beauvais est à 10 minutes en voiture.

Dans un rayon d'un kilomètre se trouvent 3 écoles élémentaires : l'école Bossuet, l'école élémentaire Jules Ferry et l'école primaire de l'Europe. Le collège Jules Michelet est à 300 m du local.

La micro crèche sera idéalement située sur un axe routier entrant de la ville de Beauvais.

Cet axe routier dessert les communes à l'Ouest de Beauvais comme Saint-Paul, Goincourt, le Mont-Saint-Adrien, Rainvillers.

Le local est situé à 15 minutes à pied du Parc de la Grenouillère.



6. Places des familles et participation à la vie de l'établissement

Lors de la préinscription, les parents seront invités à visiter la crèche ; puis pendant une période d'adaptation, leur présence sera nécessaire auprès de leur enfant. Nous avons le souhait d'associer les parents à la vie de la crèche en les informant au moyen d'un journal de la micro-crèche édité chaque mois, d'articles sur le site internet, de lettres d'informations, de panneaux d'informations, photos...

Par ailleurs, les parents seront invités à s'investir dans la vie de la micro-crèche par le biais d'une participation active (sortie, atelier, participation à la décoration des locaux, diverses invitations aux festivités). Ceci afin de favoriser un lien parents/professionnels ou même entre parents.

Les parents seront régulièrement invités à des ateliers mis en place par les équipes. Ils pourront réellement être des personnes ressources, forces de proposition : si certains parents le souhaitent, et en accord avec l'équipe, ils pourront eux même co-organiser des ateliers (contes, chansons, peinture, psychomotricité.... La liste est longue !). Toute participation et toute personne motivée sera la bienvenue.

Les parents se verront proposer des sorties pour accompagner un petit groupe d'enfants à la médiathèque. Les moments importants de l'année comme Noël, le carnaval, la fête de l'été, etc. pourront être partagés avec les familles.

Des réunions thématiques de réflexions et d'informations, animées par le référent technique, seront mises en place. Ces dernières permettent aux parents d'échanger autour de thèmes : apprentissage de la propreté, l'alimentation, le sommeil, l'agressivité de l'enfant, les écrans, etc.

Nous souhaitons que notre micro-crèche soit un véritable lieu de soutien à la parentalité, de partage d'observations, d'information et de relais. Les parents pourront y chercher écoute, appui et conseil auprès de nos professionnels de la petite enfance.

7. Accueil des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux

Nous nous attacherons à ouvrir la structure aux familles bénéficiaires de minima sociaux. 10% de la capacité d'accueil sera réservée en priorité à ces familles, soit 1 place. La grille tarifaire comprend également un forfait social pour permettre d'accueillir toutes les familles, y compris les plus modestes.

Nous accompagnerons ces familles avec bienveillance et les épaulerons pour améliorer leurs situations au regard de la recherche d'un emploi (accueil en stage dans les structures adhérentes à l'association Crèche Entreprendre, mise en relation avec les missions locales, pôle emploi, association d'aide au retour à l'emploi, aide à la réalisation de CV, etc.).

Les enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux seront accueillis au quotidien, sans aucune forme de distinctions.

8. Accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions que les autres enfants.

Selon la nature du handicap ou de la maladie, il est important de déterminer les besoins particuliers de l'enfant. Un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, le référent santé de la structure, le médecin traitant de l'enfant, ainsi que le référent technique.

Le gestionnaire, le référent technique et le référent santé et accueil inclusif veilleront à créer les conditions favorables à la réflexion, à la sensibilisation et à la formation de l'équipe sur la prise en charge d'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique.

Pour favoriser la prise en charge de l'enfant, l'équipe de la crèche pourra se mettre en lien avec les équipes médicales qui suivent l'enfant.

Dans la mesure du possible, 1 place sera réservée en priorité à un enfant présentant un handicap.

9. Organismes extérieurs

- **Caisse d'allocations familiales**

Les familles seront invitées à se rapprocher de la CAF pour toute démarche concernant la prise en charge financière de la crèche et le versement d'aide sociale.

- **Protection maternelle et infantile**

Les centres de PMI fournissent un accueil et des conseils pour les jeunes parents. Les familles seront aiguillées vers le centre le plus proche pour toute demande liée au développement de l'enfant, à la vaccination et aux maladies infantiles. La PMI aura un rôle, pour la crèche, de suivi, d'accompagnement et de contrôle.

- **Crèche Entreprendre**

La crèche est adhérente à l'association Crèche Entreprendre. Cette dernière intervient sur demande dans un ensemble de domaine et notamment sur la gestion, l'accompagnement et la formation des équipes, la recherche de fournisseurs et prestataires, etc.

10. Développement durable

La crèche est un lieu de sensibilisation et de prévention précoce, qui a à cœur de transmettre les valeurs du développement durable aux enfants, et donc aux futures générations.

Notre engagement concerne plusieurs points essentiels :

- **Les travaux**

Nous utilisons des matériaux de construction et d'aménagement intérieur de qualités, écologiques et durables. En utilisant des matériaux de qualités nous limitons les déchets et la surconsommation.

- **L'hygiène**

La crèche a fait le choix de supprimer l'ensemble de ses produits de nettoyage (hormis les pastilles pour le lave-vaisselle et la lessive pour le linge) au profit d'une solution de lavage écologique, économique et 100% biodégradable. Cette solution se compose à 99.8% d'eau et 0.2% de sel.

Une machine permet de créer une réaction d'électrolyse donnant à la solution ainsi créée des propriétés désinfectante, antibactérienne, antifongique, levuricide, sporicide, biocide et virucide. Plus aucun bidon ou emballage en plastique n'est nécessaire, ce qui limite fortement les déchets.

Cette solution est inoffensive pour la santé des adultes, des enfants et de l'environnement ce qui permet de supprimer tout impact sur la nature.

- **L'alimentation**

Dans le cadre de notre programme « anti-gaspi », nous ajustons régulièrement les repas commandés, pour mieux répartir les surplus livrés, dans le temps. Nous avons mis en place des goûters, en fin de semaine, où nous utilisons les produits non consommés et non servis.

Notre prestataire s'attache à nous proposer régulièrement des fruits et légumes de saison. Aussi, il privilégie le circuit court pour certains de ses produits.

Les repas sont livrés dans des bacs inox.

Les enfants participent régulièrement à des ateliers pâtisserie et cuisine qui permettent aux professionnels de les sensibiliser sur le gaspillage alimentaire.

- **Les activités pédagogiques**

Les professionnels sollicitent, régulièrement les parents pour rapporter du matériel de récupération. Les professionnels utilisent ces matériaux pour décorer la structure ou proposer des activités ludiques et pédagogiques aux enfants. Au sein de la crèche, nous réutilisons de manière quasi systématique les cartons et bouteilles d'eau pour les réinvestir auprès des enfants lors d'activités ludiques et pédagogiques.

Notre structure dispose d'un jardin pédagogique qui permet aux enfants de garder le contact avec la nature en la rendant accessible. L'objectif est de sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée et à la Nature mais plus spécifiquement à la façon dont une plante, un légume ou un fruit pousse. C'est l'occasion, pour les professionnels de parler de la Nature aux enfants et de développer leurs sens. L'équipe met en place des activités pédagogiques autour de ce jardin, notamment par le biais d'ateliers avec les parents.

Nous organisons également avec les familles des café parents, des ateliers, etc. afin de sensibiliser et d'initier les familles à nos projets.

- **Le tri**

Nous trions nos déchets selon l'organisation mise en place au sein de notre commune.

- **Achat fourniture**

Notre prestataire s'engage en faveur de jeux en bois issus de forêts éco-gérées, de jouets fabriqués en matériaux recyclés ou à partir de matières végétales et des jeux fabriqués en France. Environ 22.8% des produits ont au moins un avantage environnemental, et 95% des emballages d'expédition sont recyclables. Concernant la livraison, la crèche a la possibilité de choisir un mode de livraison neutre en carbone.

Dans le cadre de nos besoins bureautique et pédagogique, nous privilégions l'achat de feuilles recyclées.

- **Chauffage**

Notre structure est équipée de pompe à chaleur pour chauffer la structure. Le principe est de récupérer les calories présentes dans l'air extérieur pour la transformer en air chaud ou froid à l'intérieur. Ce système permet de faire des économies d'énergie significatives. Ses différents composants sont très peu énergivores et permettent un confort thermique en toute saison.

V. Annexes

CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(le)s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels (le)s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.